

Province de Québec

Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues

MRC de Montmagny

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 6 avril 2009, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence des conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Denis Boulanger, Patrice Painchaud, Michel Rousseau, Luc Vézina et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

01. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte.

02. Adoption de l'ordre du jour

2009-04-01 Adoption de l'ordre du jour

Considérant que l'ordre du jour se lit comme suit :

01. Ouverture de la séance
02. Adoption de l'ordre du jour
03. Adoption des procès-verbaux
 - a) Suivi aux procès-verbaux
04. Correspondance
05. Présentation et adoption des comptes
06. Dérogation mineure
07. Comité conjoint
08. Pointe-aux-Pins (dépliants, bilan des activités et mise en valeur)
09. États financiers
10. Constatations relatives à la gouvernance
11. Couverture d'assurance
12. Sécurité incendie
13. Maintien des services de proximité, Carrefour des affaires de Montmagny
14. Plan de diversification et de développement de l'Isle-aux-Grues
15. Activités du maire
16. Varia

17. Période de questions

18. Levée de la séance

Considérant qu'au point 16 *Varia*, les points suivants sont ajoutés :

- a) Desserte aérienne
- b) Négociations, Traverse L'Isle-aux-Grues - Montmagny
- c) Assainissement des eaux usées
- d) Tourisme
- e) Traverse L'Isle-aux-Grues - Montmagny

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté, le varia restant ouvert.

Adopté.

03. Adoption des procès-verbaux

2009-04-02 Adoption des procès-verbaux du mois de mars 2009

Il est proposé par monsieur Luc Vézina

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 9 mars 2009 et celui de la séance extraordinaire tenue le 23 mars 2009, soient acceptés tels que présentés.

Adopté.

a) Suivi au procès-verbal

Aucun suivi particulier.

04. Correspondance

Des exemplaires du dépliant touristique 2009 transmis par madame Édith Rousseau, sont remis aux membres du Conseil.

Pour faire suite à une lettre en date du 23 mars 2009 de madame Marie-Hélène Michaud, biologiste, M. Sc. Océanographie, Dessau Inc., ayant pour objet : *Demande de certificat de conformité, projet de dragage au quai de l'Isle-aux-Grues* ; monsieur Nicolas Pilote, inspecteur intermunicipal, suite à l'étude du dossier, mentionne que la municipalité n'a aucune réglementation d'urbanisme pour ce type de travaux et aucune réglementation municipale visant ce type d'intervention. Par conséquent, ce projet ne contrevient à aucune réglementation en vigueur sur le territoire de la Municipalité. Une lettre sera adressée à madame Michaud en ce sens.

Dans une lettre en date du 29 mars 2009, madame Nicole Huot demande des informations concernant la taxe imposée pour les roulottes. Des explications sont également demandées pour la taxe pour les vidanges et l'admissibilité aux

tarifs réduits de la desserte aérienne hivernale pour les enfants des non résidents. Suite à une discussion, les membres du Conseil conviennent unanimement de demander à l'inspecteur intermunicipal de vérifier chaque propriétaire ayant une roulotte sur son terrain, dont madame Huot et de veiller à ce que notre réglementation soit respectée. Une lettre sera adressée à madame Huot pour répondre à ses questions.

2009-04-03 Recommandation municipale à la demande de madame Odette Talbot

Considérant que madame Odette Talbot demande à la Municipalité de transmettre ses recommandations à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture pour le lot 3 687 626 ;

Considérant que le but de cette demande est la construction d'un cabanon de 12 x 12 pieds ;

Considérant que le lot visé par cette demande est d'une superficie de 696,70 mètres carrés, qu'il est enclavé par des propriétés résidentielles ;

Considérant que la partie visée par la demande est bornée au nord par le lot 3 687 628, propriété de monsieur Robert Lavoie & Als, au sud par le lot 3 687 627, propriété de madame Monique G. Bourbeau, à l'est par un terrain boisé, lot 3 475 031, 3 476 149, propriété de La chèvre de l'Île Ltée et à l'ouest par le chemin du Quai ;

Considérant que l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues est *zone agricole* ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la demande de madame Odette Talbot pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture pour le lot 3 687 626.

Qu'aucune roulotte ne peut être installée sur ce terrain.

Adopté.

2009-04-04 Entente « Services aux sinistrés » Renouvellement

Considérant que la contribution annuelle de la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, en référence à l'annexe E de la lettre d'entente pour les services aux sinistrés est de 50 \$;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Luc Vézina

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues défraie une contribution annuelle de 50 \$, tel que stipulé à l'annexe E de la lettre d'entente pour les services aux sinistrés.

Adopté.

Dans une correspondance en date du 10 mars 2009, RECYC-QUÉBEC annonce une compensation estimée d'environ 600 \$, remise pour la collecte sélective des matières recyclables de l'année 2007.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a transmis un avis de dépôt au cadastre pour la création des lots 3 985 868, 3 985 869 et 4 147 955 en remplacement du lot 3 475 034, propriété de monsieur Jacques André Roy & Als.

2009-04-05 Appui à la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud

Considérant que la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud est une institution qui contribue au mieux-être de notre jeunesse ;

Considérant que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues appuie la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud dans ses démarches auprès des instances politiques et des structures administratives qui ont une mission d'aide aux organismes de jeunes ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que les instances décisionnelles du gouvernement du Québec consentent à défrayer le salaire d'un ou d'une chargé(e) de projet, de 12 à 18 mois à la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud, dont le mandat sera d'accroître ses revenus pour assurer une assise solide qui lui permettrait de répondre plus adéquatement aux besoins plus spécifiques de nos jeunes des cinq municipalités régionales des comtés suivants : Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup et Témiscouata.

Adopté.

2009-04-06 Conférence sur la Fête de la Mi-Carême

Considérant que les Productions des paysages éclatés, organisme à but non lucratif, organisent au mois de mai prochain le premier *Festival international du masque du Québec* ;

Considérant qu'à cette occasion, monsieur Tommy Bernier, insulaire, fera un exposé qui aura pour thème la *Fête de la Mi-Carême à l'Isle-aux-Grues* ;

Considérant l'opportunité de faire connaître cette activité traditionnelle qu'est la *Mi-Carême* et de distribuer du matériel promotionnel de l'Isle-aux-Grues ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la Municipalité accorde un montant de 50 \$ aux Productions des paysages éclatés pour le Festival international du masque du Québec.

Adopté.

Madame Lyne Galarneau, adjointe au directeur de cabinet du ministre délégué aux Transports, monsieur Norman MacMillan, accuse réception de notre correspondance concernant une demande d'aide financière pour le service de transport aérien.

Monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet, accuse réception des documents suivants :

- Copie conforme de la correspondance adressée à monsieur Norman MacMillan, concernant une demande d'aide financière pour le service de transport aérien.
- Copie conforme de la correspondance adressée à monsieur Marcel Catellier, maire de la municipalité de Cap-St-Ignace concernant le quai de l'Anse-à-Gilles.

Les documents suivants sont présentés aux membres du Conseil :

- Rapport annuel 2007-2008 de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.
- Plan quinquennal du développement régional 2008-2013 de Chaudière-Appalaches.

05. Présentation et adoption des comptes

2009-04-07 Présentation et adoption des comptes

Considérant que les conseillers vérifient les différentes factures et que la liste des comptes préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour le mois d'avril 2009 est remise aux membres du Conseil et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que la liste des comptes pour le mois d'avril 2009 soit approuvée pour un montant de 79 353,97 \$.

Adopté.

06. Dérogation mineure

2009-04-08 Dérogation mineure – demande de monsieur Christian Vinet et madame Chantal Vézina

Considérant que le Conseil municipal prend connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure de monsieur Christian Vinet et madame Chantal Vézina relative à la construction d'un garage d'une superficie de 153,8 mètres carrés dans la cour arrière de leur propriété.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande à la Municipalité :

- D'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Christian Vinet et madame Chantal Vézina concernant la construction d'un garage de 153, 8 mètres carrés.
- De vérifier que les propriétaires procèdent à la démolition complète et non partielle du garage identifié dans les documents et dont une copie fait partie intégrante de la résolution du Comité consultatif d'urbanisme.
- De s'assurer que les bâtiments soient identifiés selon leur utilisation respective (garage, cabane à sucre, etc.)

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accepte les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure de monsieur Christian Vinet et madame Chantal Vézina.

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues autorise une dérogation mineure pour la construction d'un garage de 153, 8 mètres carrés.

Adopté.

07. Comité conjoint

2009-04-09 Comité conjoint - construction d'un quai en eaux profondes à l'Anse-à-Gilles

Considérant que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues considère la construction d'un quai en eaux profondes à Cap-Saint-Ignace comme essentielle à son développement et pour desservir efficacement sa population permanente ;

Considérant que les dépôts de sédiments au quai de Montmagny rendent la traverse entre l'Isle-aux-Grues et Montmagny non sécuritaire;

Considérant que depuis deux ans, nous avons réduit à l'horaire du traversier, de 80 à 100 traversées par année ;

Considérant que pour répondre à des besoins particuliers de la population, nous devons effectuer des traversées de nuit ;

Considérant que l'emplacement le plus propice à ce quai est celui de l'Anse-à-Gilles situé à Cap-Saint-Ignace ;

Considérant que la municipalité de Cap-Saint-Ignace représente le trajet le plus court entre le quai actuel de l'Isle-aux-Grues et celui projeté à l'Anse-à-Gilles ;

Considérant qu' il y a lieu de former un comité conjoint afin de promouvoir le dossier pour la construction d'un quai à l'Anse-à-Gilles auprès des instances gouvernementales du Québec ;

Par conséquent ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Luc Vézina

Et unanimement résolu

Que les municipalités de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues et de Cap-Saint-Ignace forment un comité conjoint afin d'élaborer un dossier à être présenté aux instances gouvernementales du Québec et que ce comité fasse les pressions nécessaires auprès de ces mêmes autorités. L'objectif est d'en arriver à la réalisation du projet du quai en eaux profondes à l'Anse-à-Gilles afin de desservir efficacement la population de l'Isle-aux-Grues.

Le comité sera formé des personnes que les autorités municipales jugeront nécessaires et qui pourront s'adjoindre, au besoin, les personnes ressources.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à :

- Madame Julie Boulet, ministre des Transports du Québec;
- Monsieur Norman MacMillan, ministre délégué aux Transports;
- Monsieur Georges Farrah, président-directeur général, Société des traversiers du Québec;
- Monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet;
- Monsieur Marcel Catellier, préfet de la MRC de Montmagny;
- Monsieur Paul Crête, député de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup.

Adopté.

Les représentants de l'Isle-aux-Grues siégeant sur le Comité conjoint :

- M. Jacques André Roy
- M. Denis Boulanger
- M. Michel Rousseau
- M. Christian Vinet

Madame Hélène Painchaud assistera à ces réunions.

08. Pointe-aux-Pins

a) Dépliants

2009-04-10 Pointe-aux-Pins - Impression de dépliants

Considérant que Pointe-aux-Pins est un parc naturel ouvert au grand public, ce qui en fait un attrait touristique des plus intéressants ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que 5 000 dépliants sur Pointe-aux-Pins soient imprimés pour un coût approximatif de 500 \$.

Adopté.

Monsieur Christian Vinet mentionne les différents travaux qui seront effectués en 2009 et en 2010 :

- Aménagement d'un stationnement
- Aménagement du sentier nord
- Construction d'un belvédère

- Installation de panneaux d'interprétation
- Installation d'une toilette sèche

09. États financiers

Une copie des engagements budgétaires ainsi qu'une autre des états financiers provisoires en date du 31 mars 2009 sont remises aux conseillers. Les sommaires des projets *Municipalité* et *Traversier* sont également transmis.

Monsieur Christian Vinet, responsable du dossier des finances municipales, fait le bilan des états financiers de la Municipalité.

10. Constatations relatives à la gouvernance

Monsieur le maire mentionne que pour faire suite aux recommandations du vérificateur contenu dans le document *Rapport au Conseil municipal, rencontre du 23 mars 2009*, un Comité des finances est formé.

2009-04-11 Comité des finances

Considérant que le vérificateur recommande la formation d'un comité pour vérifier et autoriser le rôle de perception des taxes. Le rôle d'évaluation étant préparé par la MRC de Montmagny ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que le maire et les conseillers responsables des finances, du tourisme, de la voirie et du transport forment le Comité des finances qui aura pour mandat de vérifier et d'autoriser le rôle de perception des taxes.

Adopté.

11. Couverture d'assurance

2009-04-12 Centre de la Volière

Considérant que seulement le contenu du Centre de la Volière est couvert par notre police d'assurance ;

Considérant que pour offrir une couverture d'assurance adéquate pour l'immeuble, la Mutuelle des municipalités du Québec exige que celui-ci soit évalué par un évaluateur agréé ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la Municipalité retienne les services de la firme Évalim, évaluateurs agréés, pour évaluer le Centre de la Volière, et ce, au coût approximatif de 1 000 \$, taxes en sus.

Adopté.

2009-04-13 Renouvellement de la police d'assurance

Considérant que la couverture d'assurances responsabilité et générale auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec vient à échéance ;

Considérant que dans l'attente de l'évaluation du Centre de la Volière par la firme Évalim, une couverture d'assurance provisoire pour un montant de 1 500 000 \$ est émise pour le Centre de la Volière ;

Considérant que suite au rapport de l'évaluateur, la Mutuelle des municipalités du Québec ajustera la prime d'assurance pour le Centre de la Volière ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Luc Vézina

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que pour l'année 2009, la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues renouvelle le contrat d'assurances responsabilité et générale auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec pour un montant de 14 938 \$.

Que la Municipalité défraie l'assurance provisoire pour le Centre de la Volière au coût de 5 187 \$, taxes en sus.

Que monsieur le maire et/ou la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs au renouvellement de la police d'assurance.

Adopté.

12. Sécurité incendie

Monsieur le maire mentionne que les deux préventionnistes, madame Annie Gagnon et monsieur Éric Gagnon, ont reçu une formation et qu'ils devront effectuer la visite de toutes les résidences de l'Isle-aux-Grues. Ils devront également accompagner le préventionniste de la Ville de Montmagny pour les immeubles à haut risque.

Monsieur le maire s'informe des équipements incendie et particulièrement des bonbonnes à oxygène, monsieur Patrice Painchaud signale que certains appareils sont non conformes et qu'il faudrait les remplacer. Monsieur le maire mentionne que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues est considérée *municipalité très dévitalisée* et que des sommes d'argent sont disponibles via le *Plan de diversification et de développement*, entre autres pour l'achat d'équipement pour la sécurité incendie. Monsieur le maire demande au responsable, monsieur Patrice Painchaud, et au chef pompier, monsieur Michel Rousseau, de préparer une liste des équipements à être remplacés et de la lui remettre avant le 15 mai prochain.

Monsieur le maire s'informe des démarches effectuées auprès de monsieur Frédéric Poulin pour utiliser un réservoir pour transporter de l'eau en cas d'incendie. Une demande écrite sera transmise à monsieur Poulin.

Monsieur le maire demande qu'au moins une personne, le responsable des incendies ou le chef pompier, d'assister à une formation DSI 2003 – Rapport d'incendie.

13. Maintien des services de proximité, Carrefour des affaires de Montmagny

Monsieur le maire mentionne que la MRC de Montmagny s'est portée acquéreur de l'ancienne usine Bélanger de Montmagny et qu'elle y déménagera ses bureaux. Quelques organismes de Montmagny devraient faire de même entre autres le CLD de la MRC de Montmagny.

14. Plan de diversification et de développement de L'Isle-aux-Grues

Monsieur le maire mentionne qu'une rencontre a eu lieu le 1^{er} avril dernier, en présence de madame Lise Roy et monsieur Jean-Louis Proulx respectivement directrice générale adjointe et agent de développement rural, CLD de la MRC de Montmagny, monsieur Marcel Catellier, préfet de la MRC de Montmagny et monsieur Daniel Racine, coordonnateur en aménagement, MRC de Montmagny et des membres du Conseil, afin de donner des précisions sur les programmes mis en place par le gouvernement pour aider les municipalités dévitalisées et très dévitalisées dont Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues. Pour ce faire, un *Plan de diversification et de développement pour l'Isle-aux-Grues* sera rédigé. Afin d'élaborer ce plan, monsieur le maire mentionne qu'un Comité de diversification 2009 pour Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues sera formé avec des représentants de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, de la MRC de Montmagny, du CLD de la MRC de Montmagny, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du ministère du Développement économique, innovation et exportation. Monsieur le maire propose les personnes suivantes pour faire partie du Comité :

- Madame Pauline Roy, secteur financier
- Monsieur Christian Vinet, secteur agroalimentaire
- Monsieur Michel Rousseau, secteur tourisme
- Monsieur Simon Painchaud, secteur agricole
- Monsieur Denis Boulanger, secteur transport
- Monsieur Jacques André Roy, secteur municipal

Ce Comité est sous l'égide de la MRC de Montmagny et le Conseil des maires adoptera une résolution en ce sens.

15. Activités du maire

Monsieur le maire fait un bref compte-rendu des activités auxquelles il a participé :

10 mars	Réunion de la Corporation pour la mise en valeur de Grosse-Ile.
10 mars	Conseil des maires de la MRC de Montmagny.
11 mars	Réunion de travail au bureau du député de Montmagny-L'Islet.
18 mars	Séance de travail sur les états financiers.
19 mars	Réunion de travail avec le capitaine du N.M. Grue-des-Iles.
25, 26 et 27 mars	Conférence nationale de Solidarité rurale.
27 mars	Rencontre avec la directrice de la Sûreté du Québec, poste de Montmagny et le policier <i>parrain</i> .
1 ^{er} avril	Réunion de travail du Conseil avec des représentants de la MRC de Montmagny et du CLD de la MRC de Montmagny concernant le Plan de diversification économique.
2 avril	Négociation avec le Syndicat canadien des officiers de la marine marchande (CMOU)
3 avril	Réunion d'information concernant le dossier de la desserte aérienne avec des représentants du ministère des Transports du Québec et la Société des traversiers du Québec.

3 avril Réunion de travail avec des représentants de la firme BPR Infrastructures inc. concernant le dossier d'assainissement des eaux usées.

16. Varia

a) Desserte aérienne

Pour faire suite à la réunion d'information du 3 avril dernier en présence des représentants du ministère des Transports du Québec et de la Société des traversiers du Québec, monsieur le maire informe les membres du Conseil que la desserte aérienne relèvera de la Société des traversiers du Québec en plus de la desserte maritime. Monsieur le maire mentionne que puisque les insulaires sont les principaux utilisateurs de la desserte aérienne, il a réclamé que la Municipalité soit consultée avant la signature du contrat de la desserte aérienne. Il indique également que tant et aussi longtemps que le quai sera à Montmagny, les vols d'avions complémentaires aux voyages du traversier et inscrits à l'horaire de ce dernier seront obligatoires.

b) Négociation – traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny

Monsieur le maire mentionne que suite à la rencontre du 2 avril dernier avec des représentants du Syndicat canadien des officiers de la marine marchande (CMOU), une entente de principe a été conclue. Cette dernière sera présentée aux syndiqués et si elle est acceptée devra être présentée à la Société des traversiers du Québec.

c) Assainissement des eaux usées

Lors de la réunion de travail du 3 avril 2009 avec des représentants de la firme BPR Infrastructures inc., monsieur le maire et monsieur Christian Vinet, il a été convenu de mettre en place un plan de travail afin que les travaux débutent en 2011. Monsieur Vinet fait la nomenclature des procédures et indique que tant qu'une subvention de l'ordre de 95 % du montant des travaux ne sera pas confirmée par une lettre d'intention du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), la Municipalité ne s'engage pour aucun emprunt. Par contre, des représentations auprès du MAMROT doivent être entreprises afin de savoir si la Municipalité est admissible ou non pour une subvention. Suite à une discussion, les conseillers concluent de ce qui suit :

2009-04-14 Honoraires professionnels – représentations auprès du MAMROT

Considérant que le projet pour l'assainissement des eaux usées ne pourra être exécuté sans l'assurance de recevoir une subvention de l'ordre de 95 % du coût des travaux ;

Considérant que pour recevoir cette assurance sous forme de lettre d'intention de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, des représentations doivent être effectuées auprès du Ministère ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Patrice Painchaud

Et unanimement résolu

Que la firme BPR Infrastructures Inc, soit mandatée pour effectuer des représentations auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de recevoir la confirmation d'une subvention de

l'ordre de 95 % du coût des travaux pour le projet d'assainissement des eaux usées et ce, pour un montant de 10 000 \$

Que le coût des honoraires professionnels soit défrayé à même le Programme de la taxe d'accise sur l'essence.

Adopté.

d) Tourisme

Monsieur Michel Rousseau mentionne que Air Montmagny a remporté un prix lors du Gala des Grands Prix du tourisme de la Chaudière-Appalaches. Suite à une discussion, les membres du Conseil concluent ce qui suit ;

2009-04-15 Gala des Grands prix du tourisme de la Chaudière-Appalaches – Félicitations

Considérant que Air Montmagny a remporté dans le cadre du Gala des Grands prix du tourisme de Chaudière-Appalaches, le 1^{er} prix dans la catégorie *Transport et voyage*

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Luc Vézina

Et résolu à la majorité des voix, monsieur Patrice Painchaud se prononce contre.

Que la Municipalité participe à une publicité visant à féliciter Air Montmagny pour le 1^{er} prix obtenu dans la catégorie *Transport et voyage* dans le cadre du Gala des Grands prix du tourisme de Chaudière-Appalaches, et ce, jusqu'à concurrence de 175 \$.

Adopté.

e) Traverse L'Isle-aux-Grues – Montmagny

Monsieur le maire indique que la certification du N.M. Grue-des-Iles sera effectuée dans les prochains jours et que le navire devrait arriver jeudi le 9 avril. Des travaux majeurs sur le navire sont prévus en 2010.

17. Période de questions

18. Levée de la séance

2009-04-16 Levée de la séance ordinaire du Conseil

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du Conseil soit levée à 23 h 35, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, dir.gén. et sec.-trés.

